

LE DESCHAUX « Étang communal FAIGNY »

Réglementation générale 2021

Date d'ouverture: 24 avril 2021 à 7 h - Date de fermeture: 28 novembre 2021 à 19h

« Le fait de pêcher, vaut acceptation du règlement »

- L'autorisation de pêcher est accordée tous les jours, pendant la période d'ouverture, du lever au coucher du soleil, à tous les habitants de Le Deschaux et ayants droits* munis d'une carte.
 - Le droit de pêche ne s'applique qu'au seul titulaire de la carte.
 - Le titulaire peut toutefois inviter des personnes extérieures à la commune (il devra personnellement, muni de sa carte, faire la démarche d'en acheter une à la journée pour son invité, qu'il accompagnera à la partie de pêche).
 - La pêche est limitée à deux cannes.
 - La pêche en barque, avec des cuissardes, des pantalons de pêche est interdite.
 - La pêche au carnassier n'est autorisée qu'au vif.
 - Interdiction d'utiliser cuillères, leurres artificiels, poissons morts maniés, de pêcher à la dandine et à la mouche.
 - La pêche à l'écrevisse est autorisée avec 4 balances réglementaires.
 - La commune se réserve le droit de fermer la pêche pour alevinage ou autres problèmes afférents à des motifs de sécurité ou travaux.
 - Les pêcheurs devront à tout moment être en mesure de présenter leur carte de pêche et d'identité aux contrôles qui seront faits par les gardes de l'association et de l'ONF, sous peine de sanctions.
 - Interdiction de pêcher avec des cannes en carbone et en règle générale sous la ligne à haute tension, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'accident.
 - La baignade est interdite ainsi que le canotage et tout système de circulation sur l'eau.
 - Les lieux doivent être laissés propres, en utilisant les poubelles à disposition, pour tous les déchets.
- *Ayants Droits :** Ascendants et descendants directs d'habitants de Le Deschaux, ne résidant pas dans la commune et les propriétaires d'une résidence secondaire dans le village.

Les cartes de pêche sont en vente au magasin VIVAL de Le Deschaux.

	Brochet	Sandre	Truite	Black-bass	Carpe	Friture	Écrevisse
Par jour	1	1	3	1	2	3 kg	illimité
Taille	50 cm	45 cm	aucune	23 cm	35 à 55 cm		

PRIX DES CARTES

Adultes : 30 € à l'année - 5 € à la journée

Enfants de 9 à 14 ans : 15 € à l'année - 3 € à la journée

En dessous de 9 ans : carte gratuite mais pêche limitée à une seule ligne

Compte tenu de la situation actuelle de Covid 19, le regroupement de personnes sur le site est limité à 6 et les distanciations sont à respecter. La mairie se réserve le droit de fermer le site en cas de non-respect des normes. Ces dispositions pouvant être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

ATTENTION A LA LIGNE A HAUTE TENSION